

## L'industrie gazière française appelle au développement de l'hydrogène pour combiner réindustrialisation et décarbonation

Atteindre les objectifs de l'Union européenne en faveur du climat passe par le développement d'une énergie décarbonée et une efficacité accrue du système énergétique dans son ensemble. Pour y parvenir, **le développement à grande échelle de l'hydrogène propre (renouvelable et bas carbone) sera un atout indispensable.** La Commission européenne vient de le rappeler à l'occasion du lancement de son plan hydrogène.

**Portée par les capacités d'innovation de grands fleurons industriels et d'un tissu de PME et de start-ups foisonnant, la filière hydrogène française dispose de compétences clés pour décarboner l'industrie** - notamment les raffineries, les sites de production d'ammoniac ou les aciéries – **la mobilité** - et ainsi améliorer la qualité de l'air dans les zones urbaines – **et pallier la variabilité de la production des énergies renouvelables électriques** (solaire et éolien).

Sur l'ensemble du territoire, l'hydrogène bas carbone et renouvelable fait l'objet de projets de développement, rassemblant collectivités et industriels. Elle bénéficie du maillage territorial offert par les infrastructures gazières (plus de 200 000 km de réseau), qui sont **capables d'intégrer des quantités significatives d'hydrogène à des coûts limités, à condition d'anticiper dès à présent l'adaptation des infrastructures et des usages aval**, notamment en termes de « normalisation ». Parmi les mesures qu'elle propose, l'AFG recommande une cible européenne de compatibilité des équipements et des infrastructures de gaz à l'hydrogène : 10% d'hydrogène (en volume) en 2030 et 20% au-delà.

Plus largement, et en adéquation avec les mesures portées également par Hydrogène Europe, l'AFG **appelle les pouvoirs publics à confirmer l'attention portée à la filière hydrogène et à l'ensemble des solutions de production qui sont aujourd'hui sur la table.** La France est bien positionnée sur toute la chaîne de valeur, du développement à la fabrication d'équipements, pour la production, la distribution, le stockage et l'acheminement de l'hydrogène. L'AFG **soutient la mise en place d'un mécanisme ambitieux de soutien au déploiement de l'hydrogène renouvelable et bas carbone,** comme le prévoit la loi Energie Climat, pour améliorer la compétitivité de la filière.

Elle **soutient une révision du règlement sur les réseaux européens** dit « Trans-European Network » qui permet **aux projets facilitant le développement et l'intégration d'hydrogène renouvelable ou bas carbone** de devenir des projets d'intérêt commun (PCI) éligibles à des soutiens européens.

Patrick Corbin, président de l'AFG : « *Le développement de la filière hydrogène passe par une capacité de développement technique et une compétitivité économique accrues. Il nécessite le déploiement de mécanismes de soutien, qui seront déterminants face à l'intensification de la concurrence internationale. L'ambition affichée et croissante des pouvoirs publics depuis quelques années pour faire de l'hydrogène un levier de croissance et d'accélération de la transition énergétique pourra, à ces conditions, devenir réalité* »

### À propos de l'Association Française du Gaz :

Fondée en 1874, l'Association Française du Gaz (AFG) est le syndicat professionnel de l'ensemble de l'industrie gazière française. Elle compte 8 membres titulaires (ENGIE, TOTAL, EDF, CFBP, Gazprom, GRDF, GRTgaz, Teréga), 29 membres associés et environ 600 membres sociétaires. Elle est mobilisée sur l'ensemble des enjeux liés à la transition énergétique, à la sécurité, à l'efficacité énergétique, à la mobilité et au développement des énergies renouvelables.

[www.afgaz.fr](http://www.afgaz.fr)

### Contacts presse :

Laurence Confort – [laurence.confort@afgaz.fr](mailto:laurence.confort@afgaz.fr) – 06 60 91 95 30

Marie Leroy – [marie@monet-rp.com](mailto:marie@monet-rp.com) – 04 78 37 34 64